

SECRET

**ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE**

No

10
CP.5/K/SECRET/16
5 décembre 1950
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

PARTIES CONTRACTANTES

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL "K" DES CONSULTATIONS
AUX TERMES DE L'ARTICLE XII:4 (b)

I. Introduction

1. Conformément au mandat qui lui avait été donné par les Parties Contractantes, le Groupe de travail a engagé des consultations aux termes de l'article XII:4(b) avec l'Australie, Ceylan, le Chili, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, la Rhodésie du Sud et le Royaume-Uni. Il a également eu une consultation avec le Fonds monétaire international au nom des Parties contractantes conformément à l'article XV(2). Le Groupe de travail avait à sa disposition les documents fournis pour chacun de ces pays par le Fonds et intitulés "Background Information". En outre, le Fonds monétaire a fourni, pour chacun de ces pays, des rapports dont les exposés de faits ont été, pour plus de commodité, reproduits en annexe au présent rapport et dont les conclusions sont résumées ci-après. Les pays avec lesquels les consultations ont eu lieu ont présenté des exposés au sujet de leur situation, ainsi qu'un certain nombre d'observations sur les renseignements fournis par le Fonds. Ces exposés, ainsi que d'autres déclarations faites au groupe de travail ont été reproduits et distribués sous forme de documents distincts (voir les références dans la note au bas de la page.) (1)

2. Conformément à la discussion qui avait eu lieu en séance plénière, les consultations relatives aux restrictions à l'importation des pays intéressés n'ont pas été limitées à la situation qui existait au moment où la question a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour des Parties Contractantes. A cette occasion, le représentant de l'Australie s'est rallié à l'attitude prise par le représentant du Royaume-Uni lorsque cette question avait été examinée en séance plénière. Il a déclaré que le gouvernement australien estimait que les consultations devaient se borner aux conditions qui existaient au moment où s'est produit le renforcement des restrictions qui ont donné lieu à cette consultation. Cependant, le gouvernement australien, comme le gouvernement du Royaume-Uni, s'est déclaré disposé à engager les consultations à la lumière des conditions actuelles tout en maintenant ses objections de principe. Dans ces conditions, le Groupe de travail a estimé inutile de prolonger la discussion de cette question. Il a pris note des circonstances spéciales qui avaient provoqué l'ajournement des consultations avec l'assentiment des parties contractantes intéressées. Il a admis que, normalement, toutes les consultations engagées aux termes de l'article XII devraient être rapidement menées.

(1) La référence dans la note au GATT/SECRET/CP/11 indiquera que ce document a été soumis conjointement par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Rhodésie du Sud et le Royaume-Uni.

3. Le Groupe de travail, prenant comme base les renseignements qui lui avaient été soumis, a procédé à un échange de vues complet et sincère sur les questions visées à l'article XII:4(a). On trouvera dans les Sections II et III du présent rapport les opinions exprimées, au cours de cet échange de vues, au sujet des restrictions appliquées à l'égard des pays à monnaie forte.

II - FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

4. Les représentants du Fonds monétaire international ont déclaré que, dans le cas du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de Ceylan, et en se fondant sur les informations de fait fournies par lui aux Parties Contrac-
tantes, le Fonds avait abouti à la conclusion que le niveau actuel des réserves et le taux courant des rentrées rendaient possible un assouplissement progressif des restrictions. Cette opinion a, dans chacun de ces cas, été émise sous la réserve que certaines précautions étaient justifiées en ce qui concerne les limites et le rythme de cet assouplissement, étant donné le volume de la demande courante d'importations assujetti aux restrictions en vigueur; en outre, pour le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande il a fait également une réserve au sujet de la réaction défavorable sur les rentrées nettes que pourraient provoquer les charges économiques et financières assumées en vue de faire face à la situation internationale.

En outre, pour le Royaume-Uni, des précautions semblent également nécessaires du fait qu'un fléchissement accentué des réserves au dessous du niveau actuel n'est pas souhaitable. Dans le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, le Groupe de travail a admis que la mesure dans laquelle l'amélioration de la situation pouvait justifier un assouplissement des restrictions dépendait aussi en partie de la convertibilité de leurs rentrées et réserves en monnaies autres que le dollar (et particulièrement en livres sterling). Pour l'Australie, un facteur spécial dont il y a lieu de tenir compte est l'afflux important de capitaux étrangers qui a été signalé.

5. En ce qui concerne la Rhodésie du Sud, le Fonds monétaire international n'a pu, avant d'être en possession d'un plus grand nombre de renseignements, notamment sur les mouvements de capitaux, émettre de jugement sur la possibilité pour ce pays d'atténuer les restrictions. Il lui est apparu, cependant, que la Rhodésie du Sud pourrait peut-être procéder à une atténuation de la discrimination à l'égard des importations en monnaie forte, bien que cet assouplissement doive entraîner probablement quelques restrictions additionnelles des importations en monnaie faible.

6. Quant au Chili, le Fonds monétaire international a signalé qu'en raison de la situation internationale actuelle, on pouvait normalement compter que la demande se maintiendrait pour les principales exportations du Chili, ce qui améliorerait la situation de la balance des paiements pour les derniers mois de 1950. Toutefois, de l'avis du Fonds, le niveau des réserves et le degré de stabilité intérieure qui pourraient être atteints au Chili à bref délai ne permettent pas encore un assouplissement général plus accentué des restrictions.

7. Dans le cas de l'Inde, les représentants du Fonds ont fait observer qu'il y avait eu récemment quelques atténuations pour l'ensemble des restrictions à l'importation, y compris les restrictions des importations en dollars, mais que ces mesures avaient eu pour résultat d'imposer des prélèvements importants sur les réserves actuelles. Les renseignements dont on dispose font prévoir que dans les conditions actuelles et en raison notamment des difficultés commerciales avec le Pakistan, l'Inde pourrait à nouveau accuser un déficit de la balance des paiements, y compris un déficit en dollars. Le Fonds a estimé que dans ces conditions, l'Inde ne semblait pas en mesure de procéder à de nouvelles atténuations importantes des restrictions à l'importation.

8. Pour le Pakistan, le Fonds a signalé que les restrictions à l'importation en vigueur dans ce pays avaient pour but de tenir compte de différents facteurs de la balance des paiements qui affectent la situation des réserves du Pakistan et plus spécialement des achats faits par le gouvernement aux Etats-Unis et des difficultés d'ordre commercial avec l'Inde. Jusqu'à ce que l'importance de ces facteurs ait diminué et que les conditions se soient améliorées, le Pakistan ne semble pas en mesure d'assouplir ses restrictions à l'importation.

III. POINTS DE VUE EXPRIMES AU COURS DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

9. En ce qui concerne le Chili, l'Inde et le Pakistan, le Groupe de travail a pris note des assouplissements apportés récemment par ces pays et pour aucun d'eux, il n'a été suggéré qu'il y aurait lieu, pour le moment, d'atténuer davantage d'une façon générale les restrictions faisant l'objet de la discussion. Au cours de la consultation, les représentants de ces trois pays ont exposé les mesures que leurs gouvernements prenaient pour surmonter les difficultés spéciales qu'ils rencontrent et des membres du Groupe de travail ont exprimé l'espoir que leur situation s'améliorerait suffisamment pour leur permettre d'envisager de nouveaux assouplissements.

10. Les représentants du Canada et des Etats-Unis ont émis l'opinion que le moment était venu, pour l'Australie, Ceylan, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Rhodésie du Sud, de commencer à assouplir progressivement les restrictions qu'ils imposaient aux importations en dollars. Pour les quatre premiers de ces pays, ils ont souligné l'amélioration sensible et régulière de la situation de leur balance des paiements en dollars depuis la dévaluation de leur monnaie en septembre 1949. La Rhodésie du Sud a, de son côté, enregistré pendant plusieurs années un excédent en dollars peu élevé mais régulier. Dans le cas de Ceylan, cette tendance favorable des comptes courants en dollars a sensiblement accru son excédent régulier en dollars. Pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni et, pour ce dernier pays, y compris ses territoires dépendants d'outre-mer, les déficits en dollars de 1949 ont fait place, en 1950, à des excédents en dollars importants et croissants. Au cours de la même période, les réserves d'or et de dollars du Royaume-Uni, qui servent également de réserves d'or et de dollars pour les pays qui détiennent des réserves à Londres, ont accusé une hausse rapide indépendamment de toute augmentation attribuable à une aide étrangère extraordinaire. Pour tous ces pays, les recettes courantes provenant des exportations et les divers facteurs qui affectent les perspectives de l'année prochaine sont éminemment favorables à une amélioration continue des gains en dollars. Les représentants du Canada et des Etats-Unis ont attiré l'attention sur les points suivants: l'accroissement sensible de la capacité de production du Royaume-Uni, les prix élevés des principales exportations en provenance d'un grand nombre de ces pays, le fait que ceux-ci trouvent maintenant en quantités croissantes, sur les marchés à monnaie faible, les produits qu'ils ont besoin d'importer et qu'ils peuvent se procurer à des prix soutenant la concurrence avec ceux de la zone dollar, le niveau élevé de la demande dans la zone dollar et la perspective que ce niveau se maintienne et probablement s'accroisse, les effets de la dévaluation au point de vue de la concurrence des exportations de ces pays sur les marchés en dollars, et les résultats à escompter du temps et des efforts consacrés par le Royaume-Uni au développement de ses exportations en dollars.

11. Les représentants du Canada et des Etats-Unis ont reconnu qu'étant donné les nombreuses inconnues que comporte l'avenir, et, notamment, les répercussions directes des programmes de réarmement sur la situation de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni à l'égard du dollar, il sera justifié que la mesure et la proportion dans lesquelles ces assouplissements doivent être consentis soient calculées avec prudence. Cette prudence sera également justifiée, dans le cas des cinq pays, en raison de la difficulté qu'il y a à déterminer quelle proportion de la demande d'importations subit les effets des restrictions en vigueur. Néanmoins, les représentants du Canada et des Etats-Unis ont été d'avis qu'avec toute la prudence nécessaire, il serait maintenant possible à l'Australie, à Ceylan, à la Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et à la Rhodésie du Sud de commencer à atténuer peu à peu les restrictions qu'ils appliquent aux importations en provenance de la zone dollar.

12. Les représentants de tous les pays du Commonwealth dont les restrictions à l'importation ont fait l'objet de la consultation, qu'il s'agisse ou non de membres du Groupe de travail, ont déclaré que les restrictions aux importations en dollars et en autres monnaies fortes imposées par leur pays avaient pour objet de protéger et d'augmenter les réserves d'or et de dollars de la zone sterling. Le représentant du Royaume-Uni a fait observer que si les membres du Groupe de travail qui ont exprimé une opinion sur la possibilité pour les pays intéressés du Commonwealth d'atténuer leurs restrictions ont déclaré qu'ils étaient pleinement conscients de l'existence de la zone sterling et en avaient tenu le plus grand compte, ils n'ont pas, par contre, accordé toute l'importance nécessaire à l'intérêt qui s'attache pour chacun de ces pays à protéger et à renforcer les réserves centrales de l'ensemble de la zone sterling. [A cet égard, le représentant du Royaume-Uni a fait observer que l'allusion faite par le Fonds à un assouplissement dépendant "en partie de la convertibilité des gains et des réserves en monnaies autres que le dollar, notamment en sterling", ne donnait pas une impression exacte de la nature des relations qui existent entre les pays de la zone sterling.] Les opinions dont il est question plus haut n'ont pas accordé non plus assez d'importance à la nécessité de renforcer davantage les réserves centrales. Sans doute, ces réserves se sont elles fortement améliorées au cours des douze mois qui viennent de s'écouler, mais elles sont encore insuffisantes par rapport aux demandes auxquelles elles peuvent être appelées à faire face. C'est la conclusion à laquelle sont arrivés les Ministres des pays du Commonwealth qui font partie de la zone sterling, lorsqu'ils se sont réunis à Londres, en septembre 1950, pour discuter certaines questions économiques et financières. Les événements de ces dernières années ont montré les répercussions que peuvent avoir, sur le système de la zone sterling, des changements d'importance relativement secondaire dans la situation économique du monde. Il est indispensable de renforcer davantage la situation des réserves pour assurer une stabilité financière raisonnable et pour jeter les bases sur lesquelles des progrès importants pourront être accomplis dans la réalisation des fins visées, qui consistent à donner au commerce mondial un caractère pleinement multilatéral et à rétablir, en définitive, la convertibilité de la livre sterling.

13. A ce propos, les représentants du Royaume-Uni et de l'Australie ont eu le sentiment que l'on avait attaché trop d'importance aux facteurs favorables dans les événements des douze derniers mois, et que l'on avait quelque peu négligé les facteurs défavorables qui pesaient sur la situation actuelle et dont tout le poids ne se ferait sentir qu'en 1951. Il a été souligné que l'excédent de la balance des paiements de la zone sterling avec la zone dollar, enregistré depuis la fin de 1949, n'avait contribué que pour moins d'un tiers à l'accroissement des réserves de la zone sterling depuis la dévaluation. Les recettes, au titre du Programme de Relèvement européen et de toute autre aide extérieure ont fléchi brusquement et il est tout à fait impossible à l'heure actuelle de prévoir quelle sera la situation à cet égard en 1951. Il faut également tenir compte du fait qu'une certaine fraction de l'accroissement récent des réserves est attribuable à l'afflux de capitaux spéculatifs dans le Royaume-Uni.

14. Les représentants du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de Ceylan ont également souligné que l'amélioration survenue dans les rentrées en dollars de la zone sterling avait un rapport étroit avec le développement du programme de constitution de stocks des Etats-Unis, lequel ne pourra se poursuivre indéfiniment, et avec les prix exceptionnellement élevés, dus aux incertitudes de la situation internationale. Le représentant du Royaume-Uni a souligné que la hausse des prix, pour les importations réglables en dollars, et la pénurie croissante des approvisionnements, en monnaies autres que le dollar, n'avaient pas encore fait sentir leur plein effet.

15. Le représentant du Royaume-Uni a également souligné les charges que le programme de défense supplémentaire, et d'autres mesures qui y sont associées, imposeront à l'économie du Royaume-Uni. Ce programme impliquera nécessairement un accroissement des importations en dollars, et, à mesure que le détournement de la capacité de production deviendra plus complet, il entravera la capacité d'exportation du Royaume-Uni. Il conviendra de poursuivre les efforts entrepris pour accroître au maximum, tant les rentrées de dollars que les exportations permettant d'économiser des dollars, mais il est hors de doute que le progrès se ralentira au cours des deux ou trois années qui viennent. Les dispositions à prendre en vue d'une répartition équitable des charges de la défense entre les membres de l'Organisation du Pacte de l'Atlantique Nord sont encore à l'étude. Les perspectives pour 1951 comportent dès lors de graves incertitudes.

A la réunion des ministres du Commonwealth, à laquelle il a été fait allusion dans le paragraphe 12 ci-dessus, il a été reconnu qu'un accroissement des dépenses en dollars était inévitable et que la formule qui prévoyait l'abaissement de l'ensemble des importations en dollars à 75% de leur niveau de 1948, était périmée. Tous les gouvernements de la zone sterling intéressés ont admis que les efforts entrepris par eux pour affermir la situation et la stabilité du sterling ne pourraient être ralentis et qu'ils devraient continuer à maintenir une stricte économie des importations en dollars.

16. En conclusion de leurs observations, les représentants de tous les pays dont les restrictions ont fait l'objet des consultations, ont déclaré qu'ils avaient pris bonne note des vues exprimées par d'autres membres du Groupe de travail et qu'ils les prendraient dûment en considération lorsqu'ils examineraient la politique à suivre à l'avenir en ce qui concerne les restrictions aux importations en dollars.

17. Les représentants du Royaume-Uni et de l'Australie, et au cours de sa consultation, le représentant de la Nouvelle-Zélande, ont exprimé leur inquiétude de voir que le Fonds monétaire international avait soumis aux Parties Contractantes des conclusions sur la possibilité, pour les pays intéressés dans la consultation, d'assouplir les restrictions à l'importation imposées par eux. Une consultation au titre de l'article XII:4(b), par opposition à l'examen d'une plainte introduite au titre d'autres dispositions de l'Accord, fournissait essentiellement l'occasion d'un échange de vues complet et franc sur la situation du pays, ou des pays intéressés, et le caractère purement consultatif des débats engagés au titre de l'article XII:4(b) devait être sauvegardé. S'il en était autrement, selon eux, l'avenir même de l'Accord général pourrait être mis en danger. Dans des consultations de cet ordre, le Fonds n'a aucune qualité pour présenter des conclusions.

18. Le représentant des Etats-Unis a attiré l'attention sur l'unanimité avec laquelle le Groupe de travail avait reconnu que le Fonds ne devrait pas se contenter de présenter aux Parties Contractantes une masse de données statistiques non analysées et il a estimé que lorsqu'une institution internationale était invitée à participer à une consultation, c'était à elle qu'il appartenait de décider sous quelle forme elle entendait présenter ses vucs. Il a déclaré que les restrictions quantitatives à l'importation institutées au titre de l'article XIII n'étaient admissibles, conformément à l'Accord général, que dans la mesure où la nécessité financière le justifiait et que l'opinion du Fonds exprimée dans son rapport sur la possibilité éventuelle d'assouplir les restrictions était, dès lors, à n'en pas douter, tout à fait à sa place dans une consultation sérieuse avec le Fonds aux termes de l'article XV de l'Accord général.

IV.-RECOMMANDATIONS

Le Groupe de travail recommande aux Parties Contractantes :

- (a) de prendre acte du présent rapport;
- (b) d'inviter les représentants des parties contractantes intéressées à porter à la connaissance de leurs gouvernements les opinions exprimées dans ce rapport ainsi que celles qui pourraient être formulées au cours de son examen par les Parties Contractantes;
- (c) de reconnaître formellement que les consultations engagées à la suite de l'invitation faite à la quatrième session seraient considérées comme terminées avec l'adoption du présent rapport.